



- Les piscines peuvent ouvrir à une capacité de 25 personnes ou de 50 pour cent, la valeur la plus faible étant retenue.
- La capacité des bibliothèques, musées et galeries d'art est portée à 25 personnes ou à 50 pour cent de leur capacité, la valeur la plus faible étant retenue. Les visites de groupe ne sont pas permises.
- La capacité des stades peut être portée à 50 personnes ou à 50 pour cent de la capacité, selon ce qui est le moins élevé, ainsi qu'à un maximum de 50 spectateurs.
- Les lieux de culte sont limités à 50 personnes ou à 25 % de leur capacité; le chant est interdit.
- Les établissements de soins de longue durée peuvent autoriser deux visiteurs par résident parmi les membres de leur famille immédiate.

À partir du lundi 21 février, les mesures de santé publique à Igloolik seront les suivantes :

- Les rassemblements à l'extérieur sont limités à 25 personnes.
- Les rassemblements intérieurs dans les habitations sont limités à 5 personnes, plus les membres du ménage.
- Les rassemblements publics intérieurs, y compris les salles communautaires, les centres de loisirs et les galeries, sont limités à 25 ou 25 % de leur capacité.
- Les écoles et les garderies peuvent ouvrir.
- Les lieux de culte sont limités à 50 personnes ou à 25 % de leur capacité; le chant est interdit.
- La capacité des stades est limitée à 25 personnes ou à 25 pour cent de la capacité, selon ce qui est le moins élevé, ainsi qu'à un maximum de 25 spectateurs. Pas de jeux d'équipe.
- Tous les commerces non essentiels, à l'exception des services personnels, peuvent ouvrir.
- Les séances de soutien psychologique en groupe sont limitées à 10 personnes.
- Les taxis ne peuvent prendre qu'un seul client par course, avec port du masque obligatoire.
- Les parcs et les terrains de jeux peuvent ouvrir, mais les bâtiments restent fermés.

